

Rapports nationaux

Dernières nouvelles de la kinésiologie à travers le monde

J'ai participé à la Conférence et à l'AG de l'IASK à Francfort, Allemagne. Des kinésologues du monde entier ont donné des nouvelles de ce qui se passe dans leurs pays respectifs. Voici quelques notes prises par moi-même et par d'autres membres du CA.

ALLEMAGNE : Il y a deux associations de kinésiologie en Allemagne. Les critères de formation des praticiens incluent des évaluations écrites, orales et pratiques. Il y a un tronc commun comprenant le Touch For Health, le Brain Gym et le One Brain. Il y a également un projet pilote en préparation concernant un diplôme (Master's Degree) de 'Conseiller pour la Prévention dans le domaine de la vie sociale'.

AUSTRALIE : Comme dans d'autres parties du monde, le gouvernement fait pression pour réglementer les thérapies naturelles. La plupart des compagnies d'assurance reconnaissent les kinésologues professionnels qui appliquent les normes très élevées fixées et mises à jour par l'Association de Kinésiologie Australienne (AKA), à laquelle les associations régionales sont elles-mêmes affiliées. Les normes sont très strictes aussi pour les formations et tous les cours doivent être agréés par l'AKA. Il est vivement recommandé de ne pas donner d'interview à la télévision ou à la radio à moins que l'émission ne soit diffusée en direct, afin d'empêcher toute possibilité de coupures et montages.

AUTRICHE : L'association professionnelle autrichienne (115 membres) fixe des critères de qualité. Elle promeut notamment très activement la Kinésiologie (dépliants, site Internet, foires), et veut coopérer avec les chambres de commerce. 90% des Autrichiens connaissent la kinésiologie. Les assurances remboursent 80% du prix des séances si le praticien est agréé comme praticien CAM (Médecines Alternatives et Complémentaires). L'Autriche a entamé le processus de reconnaissance par le gouvernement, mais il reste beaucoup de questions à régler avant de clore cet exercice. Les collègues autrichiens souhaitent le soutien de l'IASK et voudraient que les cours soient reconnus au niveau international.

BELGIQUE : La Fédération Belge de Kinésiologie (FBK) travaille pour obtenir le statut d'association consultative agréée auprès du gouvernement. Cela permettra aux praticiens de faire entendre leur voix quant à la manière dont seront reconnues la profession et la formation de kinésologue au niveau national.

BRESIL : Le Brésil a un Syndicat de Kinésologues qui coopère étroitement avec le gouvernement pour la reconnaissance de la kinésiologie. Il y a plusieurs centres de formation (instituts) qui veillent au respect des critères de qualité de l'enseignement de leurs propres séminaires. Certains de nos collègues brésiliens ressentent le besoin de s'organiser dans une association professionnelle ouverte qui les soutienne dans leur pratique quotidienne et où ils puissent partager leurs expériences. Le 'Specialized Kinesiology Nucleus' a été fondé il y a un an ; il a pour but de mieux faire connaître les différentes modalités kinésiologiques au Brésil.

DANEMARK : La kinésiologie se répand au Danemark. Le système scolaire danois autorise les enseignants du cycle élémentaire à utiliser la kinésiologie comme méthode pour améliorer l'apprentissage de leurs élèves. Le parlement a voté au printemps 2004 une loi sur les CAMs (Médecines Alternatives et Complémentaires) : 'Agrément des Consultants en CAM'. Cette loi est applicable aux personnes pratiquant différentes modalités ou thérapies. Anne-marie Goldschmidt a terminé une étude sur les effets des séances de kinésiologie et le rapport est maintenant publié en danois.

ETATS-UNIS : L'association a changé de nom. Ce n'est plus ASK-US mais EKA (Energy Kinesiology Association). Les cours ne sont pas reconnus par l'EKA. Les Etats-Unis n'ont pas de normes ni de procédures d'agrément pour les praticiens de méthodes alternatives au niveau fédéral. Cependant, le National Institute of Health examine actuellement l'acupuncture, le massage, la méditation et d'autres méthodes alternatives, mais pas la kinésiologie. L'EKA souhaite que la kinésiologie soit comprise dans l'étude en cours. La Californie vient de voter une loi similaire aux lois votées dans les Etats du Minnesota, de Rhode Island et du New Jersey. Elle permet aux gens de choisir leur propre système de soins à condition que les praticiens ne percent pas la peau, ne prescrivent rien, ne déconseillent pas l'arrêt d'un traitement médicamenteux et ne se présentent pas de manière trompeuse.

FRANCE : La France a plusieurs associations professionnelles de kinésiologie. Le Siège social de l'IASK est maintenant situé en France où l'Association est enregistrée.

TAHITI : Il faut une licence commerciale pour pouvoir pratiquer la kinésiologie en Polynésie française. La législation en vigueur est la loi française mais elle n'a guère d'impact sur les kinésologues hormis l'exigence d'avoir cette licence commerciale.

L'IASK ne se charge plus de l'accréditation des cours ou des formateurs ; c'est pourquoi chaque pays doit lui-même se charger de reconnaître les cours et les formateurs. Il a été suggéré de mettre sur le site Internet de l'IASK une liste qui permettra de trouver où sont programmés des cours accrédités. La liste devrait inclure les critères utilisés pour l'accréditation.